

Madame la directrice générale
Kéolis Lyon
19 Boulevard Vivier Merle
69003 Lyon

Lyon, le 31 Août 2022

Objet : Notification pour le personnel du Metro de Lyon

Madame,

Conformément à la loi du 21 Août 2007 et de l'accord de branche du 3 Décembre 2007 sur le développement du dialogue social, la prévention des conflits et la continuité du service public dans les transports urbains de voyageurs, notre organisation syndicale UGICT-CGT des TCL vous notifie une situation qui pourrait conduire le personnel du Metro de Lyon de l'entreprise Keolis Lyon à exercer leur droit de grève pour les motifs suivant :

- **Abandon de la tentative de remise au goût du jour de la visibilité à travers le port d'une chasuble alors que les postes Agents de ligne Métro prévus obligatoires ne sont pas couverts, et ce, de manière régulière.**
- **Abandon de cet artifice, dans un premier temps, par la tenue à minima des postes prévus obligatoires et facultatifs.**
- **Renforcement des effectifs actuellement obligatoires insuffisants afin que les Als puissent être naturellement présents et donc visibles par l'organisation de la tenue des postes permettant leur présence.**
- **Organisation de la tenue des postes Agents de ligne afin qu'il ne soit plus possible que 3 stations de métro soient gérées par une seule et même personne simultanément, de surcroit en mode nominale.**
- **Programmation de SNA (services non assurés) obligatoires et facultatifs par l'accord de journées ou déplacement de repos avant même et sans que les postes soient couverts.**

Pour l'UGICT-CGT des TCL
DS/ SCHWETZOFF Christian

